

Flashez ce code  
pour accéder au  
livret d'accueil !



PPA



## Modalités d'intervention

L'équipe programme avec le partenaire son intervention. Elle n'a pas vocation à répondre aux situations d'urgences.

### Préalable avant toute démarche

- Accord de la personne concernée
- Pas de prise en charge psychiatrique en cours

### Appel du partenaire vers l'équipe au 02 97 02 38 26

Si absence et aux heures de fermeture, un répondeur est disponible

### Evaluation infirmière avec le demandeur

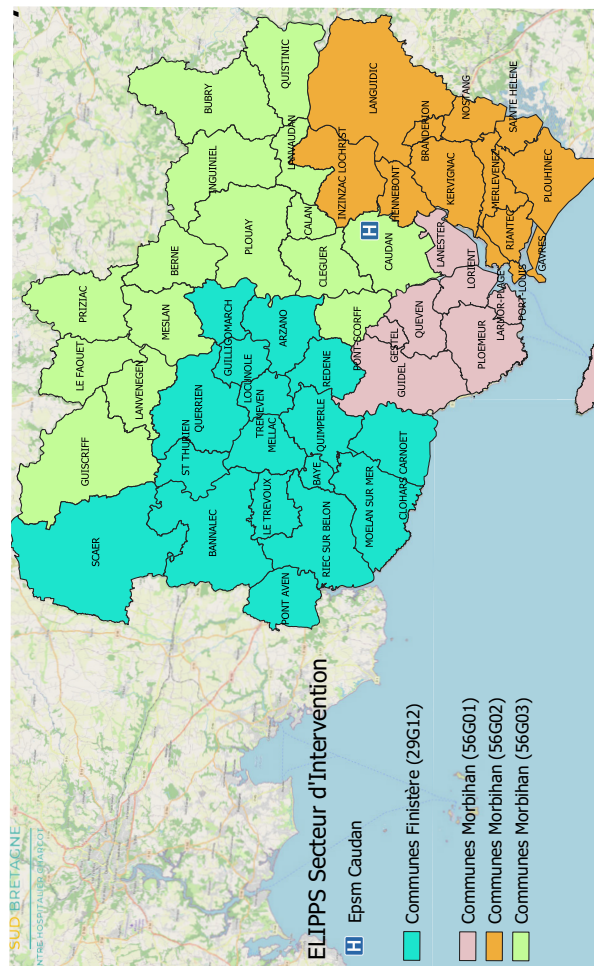
Si proposition de rencontre : 1er RDV toujours en tripartite (personne concernée/partenaire demandeur/infirmière)

## Objectif

L'objectif est d'« aller-vers » la personne et de l'inscrire dans un circuit de soins pour répondre à :

- sa situation de précarité et/ou d'isolement ;
- sa souffrance liée à des troubles psychiques ;
- ses difficultés à effectuer des démarches pour accéder aux soins tant psychiatriques que somatiques.

## Secteurs d'intervention



Service communication EPISM Sud Bretagne - février 2024

## EMPP/ELIPPS

Equipe Mobile Psychiatrie Précarité  
Equipe de Liaison Intersectorielle  
Précarité Psychiatrie



02 97 02 38 26

[elipps@ch-charcot56.fr](mailto:elipps@ch-charcot56.fr)

du lundi au vendredi  
de 9h à 17h

Pour contacter les infirmières :  
*Fanny Stéphan* : 06 83 33 16 95  
*Sandrine Renault* : 07 85 85 81 28  
*Lydie Hinault* : 06 37 62 18 86

Plaquette à destination des professionnels

Créée en 2007<sup>(1)</sup>, l'Equipe de Liaison Intersectorielle Précarité Psychiatrie (ELIPPs), aujourd'hui renommée Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) composée de professionnels infirmiers, d'un psychologue, d'une assistante sociale de la PASS Psy <sup>(2)</sup>, d'un cadre de santé et d'un psychiatre, ont pour objectifs de répondre aux missions et aux actions suivantes auprès de ses partenaires et de son public.

## Auprès de nos partenaires

Les actions de l'EMPP s'inscrivent dans le réseau médico-social et en collaboration étroite avec ses différents partenaires.

### Missions

- Faire le lien entre les partenaires sociaux en charge de ces personnes et les équipes de psychiatrie ;
- Favoriser les échanges, la réflexion et la sensibilisation aux questions de santé mentale ;
- Élaborer un projet commun.

### Actions

- Apporter une expertise en Santé Mentale ;
- Soutenir les équipes ;
- Échanger les savoir-faire et les pratiques ;
- Favoriser la synergie et la complémentarité des actions avec les travailleurs sociaux.

## Auprès du public

L'EMPP intervient auprès des personnes en situation de précarité, isolées ou exclues du fait de troubles psychiatriques et ayant d'importantes difficultés à effectuer des démarches ou à accéder aux soins tant psychiatriques que somatiques dans le cadre de ses missions sur la PASS Psy.

- Repérer et dépister les souffrances psychiques et psychiatriques ;
- Favoriser l'accès aux soins ;
- Amorcer un travail pré-thérapeutique, aider à la continuité des soins.

### « Aller-Vers »

- des lieux fréquentés par les personnes en situation de précarité ;
- un accompagnement personnalisé en proposant un dispositif de soin adapté.

<sup>(1)</sup> Suite à la circulaire DHOS/02/DGS/6C/DGAS/1A/1B N° 521 du 23 novembre 2005 relative à la prise en charge des besoins en santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion et à la mise en œuvre d'équipes mobiles spécialisées en psychiatrie et dans la continuité de l'action de coordination PRAPS

<sup>(2)</sup> Permanence de l'Accès aux Soins de Santé en Psychiatrie.